Corrigé – Brevet 2017 – Français - travail d'écriture – Pondichéry

Réflexion : en quoi la lecture peut-elle être une source de liberté ?, Imagination : la grand-mère raconte sa jeunesse

Corrigé détaillé rédigé par Ben, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Sujet A – Réflexion : en quoi la lecture peut-elle être une source de liberté ? *(20 pts)*

Analyse de la consigne

- **Type de texte** : texte argumentatif (réflexion personnelle), à la première personne possible (« selon vous »), au présent de vérité générale.
- **La question** commence par « En quoi » : on ne demande pas si la lecture rend libre, mais **de quelles façons** elle le fait. Il faut donc trouver plusieurs formes de liberté (de l'imagination, de la pensée, de la vie quotidienne).
- **Contrainte imposée** : envisager « différentes pratiques ou différents supports de la lecture » : roman, bande dessinée, presse, liseuse, écran, bibliothèque, lecture solitaire ou partagée, à voix haute… Un devoir qui ne parle que des romans perd des points.
- **Longueur** : au moins une soixantaine de lignes (300 mots environ) ; vise un peu plus pour développer tes exemples.
- **Critères de réussite** : introduction qui reprend la question, deux ou trois parties organisées avec des connecteurs, exemples précis (titres d'œuvres, expérience personnelle, le texte de Simone de Beauvoir), conclusion qui répond clairement.
- **Hors-sujet à éviter** : un éloge général des livres sans lien avec la liberté, ou un récit de ta vie de lecteur sans argumentation.

Plan

1. Introduction : la lecture, souvent vue comme une obligation scolaire ; pourtant Simone de Beauvoir l'associe à sa liberté ; en quoi libère-t-elle ?
2. Une liberté de l'imagination : s'évader, vivre d'autres vies (romans d'aventures, bande dessinée, lecture à voix haute).
3. Une liberté de penser : s'informer, se forger une opinion, résister (presse, essais, *Fahrenheit 451*).
4. Une liberté de choisir sa pratique : lire où, quand et comme on veut (livre de poche, liseuse, bibliothèque gratuite) ; limite : la liberté suppose de choisir soi-même ses lectures.
5. Conclusion : réponse nette + ouverture.

Rédaction modèle

Pour beaucoup d'adolescents, la lecture évoque d'abord les œuvres imposées en classe et les fiches à remplir. Pourtant, dans *La Force de l'Âge*, Simone de Beauvoir associe les livres au bonheur d'être enfin libre : elle rêve d'une chambre aux rayons couverts de livres et savoure le droit de « lire au lit toute la nuit ». En quoi la lecture peut-elle donc être une source de liberté ?

Tout d'abord, lire libère l'imagination. Un livre permet de quitter, le temps de quelques pages, sa chambre, sa ville et même son époque. En lisant *Le Tour du monde en quatre-vingts jours* de Jules Verne, j'ai traversé l'Inde et les États-Unis sans quitter mon canapé. La bande dessinée offre la même évasion : avec les albums de *Tintin*, on part en Amérique du Sud ou sur la Lune. Même les enfants qui ne savent pas encore lire profitent de cette liberté lorsqu'un adulte leur lit une histoire à voix haute. Le lecteur peut ainsi vivre mille vies qui ne sont pas la sienne.

Ensuite, la lecture rend libre parce qu'elle apprend à penser par soi-même. Lire la presse, sur papier ou sur un écran, permet de s'informer et de comparer les points de vue au lieu de croire tout ce que l'on entend. Les romans, eux, nous font découvrir d'autres façons de voir le monde. Ce n'est pas un hasard si les régimes autoritaires se méfient des livres : dans *Fahrenheit 451*, Ray Bradbury imagine une société où les pompiers brûlent les livres pour empêcher les citoyens de réfléchir. Pour lui résister, quelques hommes apprennent des livres entiers par cœur. Lire, c'est donc garder la liberté de son esprit.

Enfin, la lecture est une activité où chacun décide de tout. On lit où l'on veut : dans le bus avec un livre de poche, au lit avec une liseuse, dans une bibliothèque municipale où l'on emprunte gratuitement des centaines d'ouvrages. On lit quand on veut et à son rythme : on peut relire un passage, sauter un chapitre ou abandonner un livre. Certes, cette liberté a une limite : un lecteur qui ne lit que ce qu'on lui impose, ou qui se contente des messages rapides des réseaux sociaux, n'en profite pas pleinement. La lecture ne libère vraiment que celui qui choisit ses livres et prend le temps de s'y plonger.

En définitive, la lecture est une source de liberté à plusieurs niveaux : elle libère l'imagination, elle forme un esprit critique et elle laisse au lecteur le choix de sa pratique, quel que soit le support. Comme pour Simone de Beauvoir, ouvrir un livre revient souvent à ouvrir une porte. Reste à donner envie de lire à ceux qui n'en ont pas encore découvert le plaisir.

Sujet B – Imagination : la grand-mère raconte sa jeunesse *(20 pts)*

Analyse de la consigne

- **Type de texte** : récit qui **mêle dialogue et narration** (deux contraintes obligatoires). Le dialogue doit être correctement ponctué (guillemets, tirets, verbes de parole variés).
- **Point de vue et temps** : pour rester fidèle au texte, la narratrice est Simone de Beauvoir, qui raconte à la première personne, aux temps du passé (passé simple et imparfait), dans la pension de sa grand-mère à Paris, en 1929.
- **Contenu imposé** : la grand-mère **exprime ses sentiments** face à la liberté et au bonheur de sa petite-fille (joie, étonnement, inquiétude, une pointe d'envie…) et **raconte sa vie au même âge**, vers vingt ans, donc dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle : une jeune fille surveillée, sans sortie seule, mariée jeune.
- **Cohérence avec le texte** : réutilise des détails du document A (le salon vidé, le papier orange, le poêle à pétrole, le balcon sur le lion de Belfort, le loyer payé, la discrétion de la grand-mère).
- **Longueur** : au moins une soixantaine de lignes (300 mots environ).
- **Hors-sujet à éviter** : un dialogue sans narration, une grand-mère qui ne parle que de la chambre sans évoquer sa propre jeunesse, des anachronismes (téléphone portable, télévision…).

Plan

1. Situation : un soir, la grand-mère frappe à la porte de la chambre ; description rapide du lieu.
2. Ses sentiments : étonnement devant la chambre et la vie de sa petite-fille, inquiétude, puis fierté.
3. Son récit : sa jeunesse surveillée, les sorties accompagnées, le mariage décidé par ses parents.
4. Fin : la grand-mère avoue un regret et se réjouit pour sa petite-fille ; réflexion de la narratrice.

Rédaction modèle

Un soir d'octobre, alors que je lisais, allongée sur mon divan, on frappa doucement à ma porte. C'était ma grand-mère. Depuis mon arrivée, elle ne s'était jamais permis d'entrer chez moi : elle me traitait avec la même discrétion que ses autres pensionnaires, et je lui en étais reconnaissante.

« Je ne te dérange pas ? demanda-t-elle en restant sur le seuil.

— Pas du tout, entrez donc ! »

Elle fit quelques pas hésitants et regarda autour d'elle. Son ancien salon, où trônaient autrefois ses fauteuils et ses bibelots, avait bien changé : des meubles en bois blanc, des rayons chargés de livres, un papier orange sur les murs. Elle fronça le nez en sentant l'odeur du poêle à pétrole, puis sourit.

« Tu en as fait, un vrai petit chez-toi, murmura-t-elle. Je t'entends rentrer à l'aube, je te sais seule ici des journées entières… Je t'avoue que, parfois, cela m'inquiète.

— Il ne faut pas, grand-mère. Je n'ai jamais été aussi heureuse. »

Elle s'assit sur le grand coffre et resta un moment silencieuse, les mains croisées sur sa robe noire.

« Je le vois bien, reprit-elle enfin. Tu as l'air si libre… À ton âge, ma petite, je n'avais jamais passé une seule heure sans que quelqu'un sache où j'étais. Je vivais chez mes parents, et ma mère m'accompagnait partout, même chez la couturière. Je n'avais pas de chambre à moi : je la partageais avec ma sœur cadette. Le soir, mon père choisissait les livres que nous avions le droit de lire, et il ne fallait surtout pas veiller tard.

— Et vos études ? demandai-je.

— Des études ? répondit-elle en riant. J'ai appris un peu de piano, la broderie et à tenir une maison. Personne ne m'a jamais demandé ce que je voulais faire de ma vie. À dix-neuf ans, mes parents m'ont présenté ton grand-père, et quelques mois plus tard nous étions mariés. Je suis passée de la maison de mon père à celle de mon mari, comme on change de pièce. »

Elle se tut et regarda par la fenêtre les platanes qui frissonnaient au-dessus du lion de Belfort. Je n'osais rien dire. Je n'avais jamais imaginé que ma grand-mère avait eu vingt ans, elle aussi, et qu'elle avait peut-être rêvé d'autre chose.

« Ne crois pas que je me plaigne, ajouta-t-elle d'une voix plus douce. Mais quand je te vois passer devant ma porte, un livre sous le bras, je me dis que tu vis la vie que je n'ai pas osé souhaiter. Alors profites-en, ma chérie. Profites-en pour nous deux. »

Elle se leva, posa un baiser sur mon front et referma doucement la porte derrière elle. Je restai longtemps immobile. Cette liberté qui me grisait depuis septembre, je compris ce soir-là qu'elle n'allait pas de soi : d'autres femmes en avaient été privées avant moi.

Conseils pour le jour J

Tu as 1 h 30 : prends 15 à 20 minutes pour choisir ton sujet et faire ton brouillon (plan ou étapes du récit), une heure pour rédiger, et garde 10 minutes pour te relire, en vérifiant surtout les accords et la ponctuation du dialogue. Le dictionnaire est autorisé : sers-t'en pour vérifier l'orthographe d'un mot dont tu doutes.

Sujet A : la consigne impose de parler de « différentes pratiques ou différents supports » ; cite donc au moins trois supports (livre, presse, bande dessinée, liseuse, bibliothèque…) et donne des exemples précis de lectures. Sujet B : les deux contraintes « dialogue » et « narration » sont notées ; la grand-mère doit à la fois exprimer ses sentiments et raconter sa jeunesse. Reste fidèle au texte de Simone de Beauvoir (Paris, 1929, la pension, la chambre) et évite tout anachronisme.

Dans les deux cas, la longueur minimale (une soixantaine de lignes, environ 300 mots) est un seuil : une copie trop courte perd des points, une copie un peu plus longue et bien construite en gagne.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).